

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F (catégorie F) du fonds Solution revenu BMO Guardian que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse clientservices@bmoguardian.com ou visitez le www.fondsbmoguardian.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	(Catégorie F) 17 juillet 2006	Gestionnaire(s) de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 24 mai 2012 :	16,5 millions de dollars	Distributions :	Distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital et/ou d'un remboursement de capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,25 %	Placement minimal :	Établi par votre courtier

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de préserver le capital et de produire un revenu élevé en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 24 mai 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

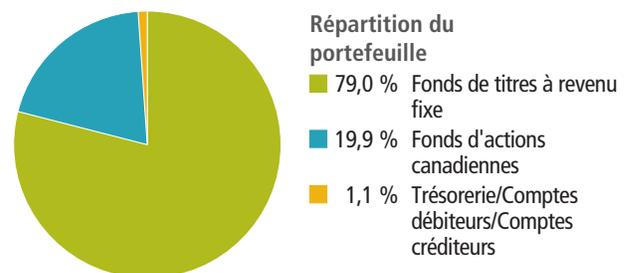
Dix principaux placements (au 24 mai 2012)

1. BMO Fonds d'obligations, série I
2. Fonds de revenu mensuel élevé II BMO Guardian, parts de catégorie I
3. Fonds de revenu à taux variable BMO Guardian, parts de catégorie I
4. Fonds mondial d'obligations BMO Guardian, parts de catégorie I
5. Fonds d'obligations à rendement élevé BMO Guardian, parts de catégorie I
6. Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs

Nombre total de placements 6

Les 6 principaux placements représentent 100,0 % du fonds.

Répartition des placements (au 24 mai 2012)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la catégorie du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la catégorie.

Il est important de noter que le rendement passé de la catégorie n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 31 mai 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette catégorie du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 288 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 4,4 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la catégorie au cours des 5 dernières années civiles. La catégorie a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 5 années.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible à moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?**Envisagez d'investir dans ce fonds si :**

- vous recherchez un placement productif de revenu avec différentes possibilités de distribution mensuelle
- vous recherchez un fonds à revenu fixe pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du fonds.

Le fonds a d'autres catégories de parts. Les frais sont différents pour chaque catégorie. Vous devriez vous informer sur les autres catégories de parts qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Plutôt que de verser une commission à l'égard de chaque opération, vous versez à votre courtier des frais annuels fondés sur la valeur de vos actifs. Vous ne versez aucuns frais d'acquisition si vous achetez des parts de catégorie F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette catégorie du fonds.

Au 31 décembre 2011, les frais de la catégorie F du fonds s'élevaient à 1,27 % de sa valeur, ce qui correspond à 13 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de catégorie F du fonds.

1,25 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,02 %

Frais du fonds

1,27 %

3. Autres frais

Les parts de catégorie F conviennent aux épargnants qui participent à un programme intégré d'un courtier ou qui ont ouvert un compte assorti de frais fixes. Vous pouvez acheter des parts de catégorie F uniquement par l'intermédiaire de courtiers qui ont conclu une convention relative à la catégorie F avec BMO Investissements Inc. et uniquement avec l'autorisation préalable de celle-ci.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des parts du fonds.

Frais**Frais de négociation à court terme****Ce que vous payez**

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
77 King Street West, bureau 4200
Toronto (Ontario)
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327
www.fondsbmoguardian.com
Courriel : clientservices@bmoguardian.com